

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
26 NOVEMBRE 2025

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subventions auprès
d'Île-de-France Nature
dans le cadre du Plan vert**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 novembre 2025
par voie d'affichages
notifié
transmis en Préfecture
le 27 novembre 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt cinq, le 19 novembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
26 novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame
LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame
BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de
BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur
LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame
BOGE, Monsieur MORLET, Monsieur JEAN-BAPTISTE,
Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL,
Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame GUYARD à Monsieur LEGUAY
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Monsieur JOUSSE à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD
Monsieur THOMAS à Monsieur HAÏAT

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20251126-25-E-29b-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

N° DE DOSSIER : 25 E 29b

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES D'ÎLE DE FRANCE NATURE
DANS LE CADRE DU PLAN VERT

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du Plan vert de l'Île-de-France, la Région soutient la création de nouveaux espaces verts et de nature et l'amélioration de la qualité d'espaces verts et de nature existants, dès lors qu'ils sont ouverts au public.

Afin de poursuivre et de renforcer le développement du Plan vert, la Région a confié à Île-de-France Nature l'instruction technique et la gestion globale du Plan vert.

Île-de-France Nature apporte un soutien aux maîtres d'ouvrage porteurs de projets concourant à la mise en œuvre du Plan vert de l'Île-de-France.

Les projets éligibles de création d'espaces verts et de nature concernent la végétalisation et la renaturation d'espaces accessibles au public, préalablement fermés et/ou inaccessibles, favorables à la biodiversité et au bien-être des populations.

Les projets éligibles pour l'amélioration de la qualité d'espaces verts et de nature existants doivent viser à rendre ces espaces plus favorables à la biodiversité, à les désimperméabiliser au moins partiellement, à accroître leur résilience face au changement climatique et aux risques naturels et à les rendre plus accessibles aux Franciliens.

L'aide est fixée à 40% des dépenses en investissement éligibles (études et travaux d'aménagement) avec une subvention de 500 000 € maximum pour les créations d'espaces verts et de nature et de 250 000 € maximum pour la requalification d'espaces verts et de nature.

La Ville souhaite solliciter un cofinancement d'Île-de-France Nature pour les différents projets de renaturation et de végétalisation prévus en 2026 et s'engage à ce que ces espaces verts soient ouverts gratuitement au public et librement accessibles à tous, pour une durée d'au moins 20 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour les opérations 2026 de renaturation et de végétalisation auprès d'Île-de-France Nature dans le cadre du « Plan vert de l'Île-de-France » et à tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour les opérations 2026 de renaturation et de végétalisation auprès d'Île-de-France Nature dans le cadre du « Plan vert de l'Île-de-France » et à tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.